Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation

Comité directeur

Siège social : Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université 33400 Talence
Tél : 05.56.98.77.34 / *Mél :* *talence@ffnatationlna.fr*

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
Samedi 23 septembre 2023 à 14h00 à Lissac sur Couze

Membres présents DEBERGHES Marc, Président LEGROS Pierre, Secrétaire Général MEHEUX-DRIANO Yann, Trésorier Général PRAT Caty, Secrétaire Générale adjointe BERTON Laurette, Présidente déléguée BOQUET Catherine, Membre BOURDEN Sarah, Membre	CARRIE Laurent, Membre FAVREAU Nathalie, Membre HAGARD Jean-Louis, Membre LANDAIS Jean-Marc, Membre MALLET Jacqueline, Membre PERAT Anne, Membre PERSIGANT Jimmy, Membre TROUVAT Éric, Membre	***Assistent*** METAY Michel PANNIER Anthony CHAPGIER Marie-Claude, Siège Talence PICHAUT Aurélie, secrétaire comptable SEBILLOTTE Guilhaine, Directrice ERFAN
Membres excusés ALBISTUR Valérie, Membre BARBAZANGE Delphine, Membre BOULESTEIX Jacques, Membre CAUSERET David, Trésorier Général Adjoint DUMONT Gérard, Membre médecin BURGUETE José, Membre FLAMARION Joël, Membre	FOUCHARD Aurélien, Membre GAULIN Huguette, Membre HEYER Patrick, Membre LACHAISE Alexander, Membre PASCAUD Laurent, Membre THOREMBEY Jean-Louis, Membre THOREMBEY Mylène, Membre VANOOTEGEM Bruno, Membre	***Excusée :*** Annie DURRIEU (cadre technique) ***Invités excusés*** DESCONS Gaël, Président CD 40

1 – Ouverture par Marc DEBERGHES

Le président Marc DEBERGHES remercie les membres présents et les salariés d'avoir fait le déplacement à Lissac pour ce comité directeur, lieu de l'organisation de la Coupe de France Eau Libre 2024.
Cette saison va être particulière puisqu'il s'agit d'une Année Olympique qui sera riche et forte très certainement en émotion. Il précise que c'est notre dernière saison administrative complète puisque 2024 sera une année élective.
Il souhaite une excellente saison à tous les présents.

2 – Point Licences

27304 licences pour 2022-2023

La saison qui s'est achevée est une année record est terme de licences.
La ligue enregistre 1435 licences de plus que la saison dernière.
Les Licences estivales représentant 11% du nombre total, ce qui n'est pas négligeable.
2 départements sont en baisse par rapport à l'année dernière :

- Charentes : - 13 licences
- Charente Maritime : - 24 licences

24% de compétiteurs, 63% natation pour tous et 13% divers.
Le « J'apprends à Nager » correspond à 5% du total avec 1316 licences.
Notre ligue comporte beaucoup de clubs mais avec une moyenne de licences par club inférieure aux autres ligues.
La fédération passe la barre des 400 000 licences, ce qui était l'objectif fixé.

NOUVELLE-AQUITAINE

Évolution des licences sur les 8 dernières saisons sportives d'extraNat

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
016 - CHARENTE (1693)	1 586	1 522	1 473	1 538	1 776	1 387	1 085	1 335	1 322
017 - CHARENTE-MARITIME (1694)	2 571	2 575	2 705	2 332	2 514	2 455	1 879	2 370	2 346
019 - CORRÈZE (1603)	731	704	779	778	739	744	666	841	842
023 - CREUSE (1605)	733	743	769	773	669	763	545	453	459
079 - DEUX-SÈVRES (1695)	1 476	1 493	1 444	1 456	1 568	1 488	1 290	1 455	1 527
024 - DORDOGNE (1606)	1 172	1 045	1 151	1 114	1 175	1 065	1 075	1 110	1 275
033 - GIRONDE (1646)	7 329	7 562	7 426	7 363	7 630	7 467	4 341	6 472	6 968
087 - HAUTE-VIENNE (1629)	1 342	1 711	1 743	1 784	1 976	1 884	1 347	1 436	1 641
040 - LANDES (1648)	1 287	1 250	1 273	1 050	1 244	1 404	1 019	1 630	1 697
047 - LOT-ET-GARONNE (1614)	814	939	1 023	1 015	940	846	658	741	809
064 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (1656)	4 146	4 145	4 257	3 933	4 226	3 781	3 592	4 320	4 461
086 - VIENNE (1628)	2 679	2 509	2 544	2 555	2 690	3 529	2 196	3 706	3 957
TOTAUX	25 866	26 198	26 587	25 691	27 147	26 813	19 693	25 869	27 304

Années ↑ Années ↓

NOUVELLE-AQUITAINE

État statistiques des licences et des clubs sur extraNat à la date du 20 /09/2023 à 23h59

	Total (Compétition)	Total (Natation pour tous)	Total (Autres licences)	TOTAL	Saison N-1			Licences en Attente
					20/09/2023	Diff.	Tot. Sai.	
016 - CHARENTE (Clubs affiliés : 3)	--	2	7	9	18	-9	1 322	49
017 - CHARENTE-MARITIME (Clubs affiliés : 7)	80	11	29	120	156	-36	2 346	2
019 - CORRÈZE (Clubs affiliés : 3)	3	4	2	9	27	-18	842	181
023 - CREUSE (Clubs affiliés : 2)	3	16	4	23	6	17	459	--
079 - DEUX-SÈVRES (Clubs affiliés : 4)	30	4	9	43	20	23	1 527	44
024 - DORDOGNE (Clubs affiliés : 5)	36	38	31	105	201	-96	1 275	33
033 - GIRONDE (Clubs affiliés : 20)	121	51	60	232	115	117	6 968	190
087 - HAUTE-VIENNE (Clubs affiliés : 5)	86	108	21	215	105	110	1 641	130
040 - LANDES (Clubs affiliés : 7)	5	8	16	29	22	7	1 697	40
047 - LOT-ET-GARONNE (Clubs affiliés : 5)	7	139	15	161	235	-74	809	131
064 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (Clubs affiliés : 11)	106	144	42	292	247	45	4 461	268
086 - VIENNE (Clubs affiliés : 7)	33	35	11	79	35	44	3 957	73
(Clubs affiliés : 79) TOTAUX	510	560	247	1 317	1 187	130	27 304	1141

79 clubs sont affiliés à ce jour avec un total de 1317 licences.

3 – Point Financier

Présentation des comptes par le trésorier Yann MEHEUX DRIANO.

TRESORERIE : état au 22/09/2023

Gestion Courante

Compte courant Ligue	4 753,28 €	*opérations en cours déduites*
Compte de frais	1 265,71 €	
Remise de chèques en cours	- €	
Compte ELITES 22	5,00 €	
	6 023,99 €	

Gestion Epargne

Livret Bleu	19 328,65 €	
Tonic Croissance	53 000,00 €	
	72 328,65 €	
ERFAN	**10 562,44 €**	*opérations en cours déduites*
remise de chèques en cours	- €	

TOTAL CUMULE Ligue = 88 915,08 €

Le compte « élite » reste ouvert dans l'attente d'un versement (pulls event)

RECETTES facturées : A PERCEVOIR

LIGUE

Fonctionnement	**Total =**	**270,00 €**

Frais Fonctionnement Ligue 22-23 - clubs annuels
170,00 € 1 club

Frais Fonctionnement Ligue 22-23 - clubs été
100,00 € 1 club

Natation	**Total =**	**2 013,20 €**

Chpts de F. ELITES 2022
2 000,00 € Rétrocession Pulls Event

Engagements Chpts Rég J/S été 50m -St Yrieix
13,20 € 1 club

ERFAN

FFN AAQ 2022 - Agen	3 300,00 €
FFN AAQ 2023 - Aubusson	2 800,00 €
AFDAS, CPF, Pôle Emploi 22-23	- €
Candidats - Clubs	- €

Natation Estivale	Total =	135,00 €

Coupe ITC TC Montlieu
50,00 € 1 club

Chpts Rég NE - St Jean Pied de Port
60,00 € 1 club

Coupe Inter-territoires
25,00 € 1 CD

Water-POLO	Total =	- €

Nat ARTISTIQUE	Total =	- €

EAU LIBRE	Total =	- €

2 418,20 €	LIGUE	A PERCEVOIR	ERFAN	6 100,00 €

TOTAL	8 518,20 €

SUBVENTIONS à percevoir

LIGUE		ERFAN	
ANS 2023	23 450,00 €		
CRNA 2023 - solde	5 400,00 €		
CRNA 2023 - Matériel	3 000,00 €		
TOTAL =	31 850,00 €	TOTAL =	- €

TOTAL	31 850,00 €

TOTAL A PERCEVOIR 40 368,20 €

En termes de subventions, nous sommes plutôt bien suivis fort heureusement.

ACHATS en cours : LIGUE

commission	objet	montant
F	***Ristourne licences Départements***	**- €**
	Réparations Dokker - Franchise	**260,00 €**
Achats	récompenses NC, NE, M	**1 690,74 €**
OFF	Off immersion x 2 (Carrié et Rivet)	**1 260,25 €**
WP	NF Baudry - CFL U14 Toulon	**165,05 €**
	NF Lemercier - CFL U16 Toulon	**10,40 €**
	CREPS - stage U16 -U14 gars-filles (juillet)	**4 891,43 €**
	CREPS - stage U16 gars (avril)	**2 651,96 €**
	CFL U16 + U14 - pension	**12 580,00 €**
	Stage U16 filles CREPS juillet- mise à dispo éducateur	**354,20 €**
	Stage U16 filles CREPS avril- mise à dispo éducateur	**253,00 €**
	CFL U14 Toulon - minibus	**574,31 €**
TOTAL général à charge =		**24 691,34 €**

TOTAL TRESORERIE	**88 915,08 €**
TOTAL A PERCEVOIR	**40 368,20 €**
TOTAL A REGLER	**24 691,34 €**
SOLDE	**104 591,94 €**

Au niveau trésorerie, Yann MEHEUX DRIANO précise que ce n'est pas énorme. La subvention ANS n'a pas encore été versée puisqu'à partir de 23001 euros, la signature d'une convention est obligatoire.

La convention étant signée, le versement ne devrait pas tarder.

Au niveau des dépenses, la Coupe de France des Ligues a coûté très cher. Une réflexion est à mener sur les modalités d'organisation des hébergements pour l'année prochaine. Michel METAY trouve aberrant d'organiser des championnats de water-polo sur la côte d'Azur au mois de juillet alors que tout est extrêmement cher.

Marc DEBERGHES annonce ne plus vouloir solliciter les organisateurs. Il rejoint Michel METAY sur le choix du lieu d'organisation de la Coupe de France des Ligues de Water-Polo en juillet. Il parait nécessaire de déterminer les lieux plus en amont.

Le solde est en dessous de celui que nous avons connu l'année dernière. Il devrait remonter assez vite. Le trésorier annonce un bilan qui ne sera pas bon, toutes les actions ayant redémarré.

Il nous faudra retrouver un fonctionnement stabilisé cette saison. La comptabilité analytique nous permettra d'ajuster au mieux. Aucune discipline n'est ciblée. La volonté du CODIR de relancer les activités de chaque discipline a été respectée. Nous ferons et agirons en fonction de nos finances.

4 – Point matériel territoires

Le Président fait état de la situation concernant des achats effectués par le comité Poitou-Charentes avant la fusion des régions. Il présente aux membres du CODIR divers documents :

- Procès-verbal de la réunion du Comité directeur de la région Poitou-Charentes
- Tableau échéancier amortissement du 5 mai 2015
- Factures du matériel acheté
- Crédit contracté par le comité Poitou-Charentes en mai 2015 et payé par la ligue jusqu'au 5 avril 2020
- Traité de fusion des région (article 3)
- Document listant le matériel réformé en 2015
- Procès-verbal de la réunion du comité directeur du CD17 (tarif de mise à disposition du matériel aux clubs du département 17 et hors département).

Des échanges ont eu lieu entre la ligue, le président, le trésorier et la secrétaire du CD17.

Le président précise que la ligue a décidé de saisir le comité d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Natation et informe les membres du CODIR que si le matériel était restitué comme cela a été demandé, la procédure serait stoppée. La ligue attend donc un retour du CD17.

5 – Validation ordre du jour AG du 4 novembre 2023

I. **Assemblée générale extraordinaire**

a. Accueil des participants ;
b. Appel nominatif des clubs ;
c. Approbation des nouveaux statuts de la ligue (AG FFN des 2 et 3 juin à Lille)
d. Clôture de l'Assemblée Générale extraordinaire

II. Assemblée générale ordinaire

a. Ouverture de l'assemblée Générale ordinaire et présentation des personnalités invitées par le Président Marc DEBERGHES ;
b. Allocution du Président de la Ligue, Monsieur Marc DEBERGHES ;
c. Homologation du PV de l'AG du 19 juin 2023 en visioconférence ;
d. Rapports moraux
e. Rapport financier et affectation du résultat
f. Lecture du rapport du commissaire aux comptes. Affectation du résultat Approbation des comptes.
g. Prévisionnel (saison 2023-2024)
h. Intervention des invités
i. Questions diverses
j. Clôture de l'Assemblée Générale ordinaire par le/la représentant(e) des services de l'État.
k. Récompenses

L'ordre du jour est validé.

6 – Médiation

- **17 juillet 2023** : nous sommes informés par notre avocate, Maitre MORET, d'une décision de la cour d'appel de Bordeaux portant injonction de rencontrer un médiateur et ordonnant une médiation en cas d'accord des parties.
- **28 août 2023** : message de M. SAVARY, médiateur désigné par la cour d'appel, nous demandant de participer à une réunion d'information,
- **31 août 2023** : Yann et Pierre ont participé à la réunion d'information relative à l'injonction de médiation de la cour d'Appel de Bordeaux avec M SAVARY, médiateur.
- **7 septembre 2023** : nous confirmons notre accord de principe d'entrer en médiation auprès de M. SAVARY.
- **14 septembre 2023 :** M. SAVARY nous informe que Maître MONTEYROL venait de lui indiquer que Monsieur EYNARD ne souhaitait donner suite à une médiation dans le cadre de la procédure d'injonction initiée par la COUR d'APPEL de BORDEAUX. Il nous indique acte de cette décision et en informe immédiatement le secrétariat du Greffe de cette juridiction. Il nous remercie pour notre écoute et notre participation active à cette tentative de médiation.

7 – ERFAN

Malgré une ouverture des inscriptions au mois de juin, seulement 30 candidats sont inscrits à ce jour. Afin d'améliorer la communication l'ERFAN a créé son propre site, sa page FB et sa newsletter.
Un webinaire a été organisé sur 2 dates à l'attention des clubs afin de les informer sur les différentes formations et au besoin répondre à leurs interrogations.
Il est convenu de faire un point le 28 novembre à Talence entre l'ERFAN et la ligue.

8 – Subventions PSF-ANS

10 dossiers de comité départementaux et 35 dossiers de clubs, ont été reçus soit 109 actions.

Nous n'avons pas reçu d'observations de la FFN en retour sur le contenu des actions, seuls les dossiers rejetés ont été justifiés.

- Dotation clubs : 57700 €
- Dotation Comités Départementaux : 33930 € (pour 10 dossiers)
- Dotations ligue 23450 €

Subvention du Conseil Régional

- Dotation pour 2023 : 29000 € pour actions et 3000 € pour achat matériel
- Le Conseil Régional est à l'écoute de la ligue et de nos problématiques
- L'implication de chaque commission dans la rédaction du dossier est positive et permet de faire un travail collectif

Laurette BERTON remercie les membres de la commission subventions pour le travail réalisé.

9 – Commission Natation Course

Grégory BECKMANN présente le calendrier sportif 2024 qui a été élaboré à partir du projet initié en 2023.
Les lieux proposés ne sont pas définitifs et nécessitent des ajustements.
Les membres du CODIR échangent, la discussion s'installe.
Pierre LEGROS demande que soient prises en compte les contraintes liées aux frais de déplacements qui explosent, ce qui pourrait limiter les actions de clubs.

Ce projet de calendrier est validé.

10 – Commission Natation Artistique

Nathalie FAVREAU présente le projet du Collectif Régional Avenirs composé de 24 nageuses avec 5 intervenantes extérieures.
Leur intégration ne nécessite pas de critère de niveau mais des tests de sélection vont être mis en place.
Les inscriptions sont en cours.
Il est prévu d'organiser 3 regroupements lors de week-end sur Bordeaux et Villenave d'Ornon.
Le premier regroupement est prévu à Pujols pendant les vacances de Toussaint du 28 octobre au 1er novembre matin.

Ce projet est validé en modifiant la mention au sujet de la facturation aux clubs et non aux familles.

11 – Commission Eau Libre – Classement Coupe régionale 2023

Présentation des résultats à l'issue des 8 premières étapes :

- Trophée de la Vienne Lac de Saint CYR
- Osez Libourne
- Boucles Dohibane Lohizune
- Traversée de Bayonne
- Boucles Hendayaises
- Boucles de Bergerac
- Boucles de la Jemaye
- Osez Bordeaux Lac

La 9e étape aura lieu pendant la Coupe de France Eau Libre ce week-end au lac de Causse.
La 10e étape sera Osez Hostens, repoussé au 7 octobre.

12 – Commission Ressources – Bilan enquête

En 2020, la Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation décidait de créer la commission ressources présidée par Jacqueline MALLET.
Le principal objet de cette commission, définie avec notre Président et les membres du CODIR de la Ligue est d'apporter aux clubs un soutien administratif et des conseils dans des domaines concernant les ressources humaines, la formation professionnelle, la gestion administrative et financière, la rédaction d'un projet de club, les démarches pour les demandes de subventions (liste non exhaustive).
Afin d'avoir un état des lieux plus précis des attentes des clubs en matière d'accompagnement, la commission a eu besoin de s'appuyer sur bon nombre d'informations en ayant une remontée de terrain de leurs préoccupations.

A la demande de Jacqueline MALLET, un questionnaire a donc été envoyé à tous les dirigeants de clubs au mois de juin. Ce questionnaire anonyme avait pour objectif d'identifier les actions possibles pour mieux répondre aux attentes des clubs.

Jacqueline remercie les 33 clubs qui ont répondu et fait état des réponses reçues.
Il en ressort un besoin de formation pour les dirigeants de clubs qui sont aussi des bénévoles.
Les réponses apportées vont permettre de rédiger un nouveau questionnaire permettant de cibler encore davantage leurs besoins d'accompagnement.

Voir annexe.

13 – Commission Water-Polo – Résultats

Anne PERAT dresse un bilan des résultats de la fin de la saison 2023 et félicite les joueurs et les entraineurs pour ces résultats.

Voir annexe.

14- Questions diverses

- Vincent HAMELIN sera présent le 4 novembre pour l'Assemblée Générale de la Ligue à Talence dès 10h

- Réunion des clubs de natation estivale le 8 octobre à Talence. Lancer les invitations

- **Information CNIL concernant les prises de vue reçue par mél** :
  « La prise de photographies et leur diffusion doivent s'effectuer dans le respect des règles relatives au droit à l'image. Toute personne pouvant s'opposer à la reproduction de son image, sur quelque support que ce soit, la prise d'une photographie et sa diffusion doivent faire l'objet d'un accord écrit de la personne concernée si elle est majeure, ou de ses deux parents s'il s'agit d'un mineur.
  ***Information CNIL concernant les prises de vue reçue par mél** :*
  En effet, toute personne physique a le droit de s'opposer à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement (article 21 du RGPD) en contactant le responsable du traitement.
  Ainsi, une personne qui contesterait, par exemple, la diffusion de son image par un site web pourrait s'adresser soit au juge en s'appuyant sur les principes du droit à l'image (obligation de recueil du consentement), soit à la CNIL, après avoir, en application du droit d'opposition, demandé sans succès l'arrêt de cette diffusion au responsable du site.
  Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir utiliser notre service en ligne de dépôt de plainte accessible depuis notre site internet www.cnil.fr.

  Pour les manifestations sportives dans un lieu public, il n'y a pas vraiment de règlementation lorsque les prises de vue concernant les personnes majeures à condition qu'elle ne soient pas réalisées à des fins commerciales. »

- Réception du JOGGER à la place du DOKKER

La prochaine réunion du CODIR est fixée au <u>13 janvier 2024</u>
à la Maison Régionale des Sports à Talence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h53.

Le président,	Le Secrétaire Général,
Marc DEBERGHES	Pierre LEGROS

Annexes

Annexe 1 : pv comité directeur comité Poitou-Charentes de Natation di 02 février 2015
https://poitoucharentes.ffnatation.fr/rsc/1598/fichiers/dossiers/805.pdf

COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES – VIENNE
Présidence Secrétariat Trésorerie

COMPTE RENDU
REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 14 FEVRIER 2015

(RESIDENCE LAFAYETTE – 17000 LA ROCHELLE)

Présents : BERTON Laurette, BOUCQUAERT Karl, DELCROIX Alain, DIONNET Stéphane, FLEURUS Yvelise, GALAND Corine, HEQUET Jean-Philippe, LOIZEAU Yannick, MAROLEAU Vanessa, MEHEUX DRIANO Yann, PERSIGANT Jimmy, ROUGER Patrick, SEBIRE Bertrand, VEILLON Cécilia

Absents excusés : BALSAUX Marie, PRAT Caty

Invités présents : BARRIERE Philippe, MOURIER Xavier

Secrétaire de séance : PICHAUT Aurélie

Le Président, Jimmy PERSIGANT, ouvre la séance à 9h20 et remercie les membres de leur présence.

1) Approbation du compte rendu du comité directeur du 27/11/2014

Il est reprécisé la décision relative au remboursement des frais de déplacement des membres de commissions régionales : les frais de déplacement peuvent être remboursés à raison de 2 réunions par saison sportive (tarif Comité + justificatifs péages et repas).
Cependant, il est vivement conseillé d'opter pour l'indemnisation fiscale par le biais des Dons aux associations ; il est également nécessaire de privilégier le covoiturage, dans la mesure du possible.

Le compte rendu ne soulevant aucune autre remarque de la part des membres est approuvé à l'unanimité.

2) Assemblée Générale

9 clubs excusés de leur absence, 5 non-affiliés à ce jour et 1 club en veille.
Certains nageurs récompensés se sont aussi excusés de leur absence. Quelques-uns ayant demandé à être représentés par leurs dirigeants présents.
Seul le CROS a répondu de sa présence ; les autres instances étant excusées.

Le comité régional n'a reçu aucune candidature aux postes de membres ; en conséquence, il n'y aura pas d'Assemblée élective partielle.

2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : http://poitoucharentes.ffnatation.fr
Email : poitou-charente-natation@orange.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers

3) Finances

La trésorière remet un bilan financier 2014 relatif à chaque entité : Comité et ERFAN. Elle explique que les montants relatent l'exercice de l'année civile 2014 auxquels il faut ajouter des provisions sur charges calculées sur les facturations saisonnières 2014-2015.
Il est nécessaire de réviser les tarifs de nos formations pour pallier aux charges des intervenants. Bertrand Sebire précise que nous ne pouvons pas travailler « à perte ».

La mise en place d'une nouvelle méthode de comptabilité, par le Cabinet comptable, explique en grande partie le résultat négatif.
Le bilan 2015 devrait être équilibré.

Le compte IRSO n'est plus actif.

CNDS 2015 : une demande de subvention au titre de « l'emploi » sera déposée.

4) Dossier de labellisation

La FFN vient d'adresser le nouveau dossier de labellisation ; les informations ont été transmises à chaque club et sont aussi disponibles en téléchargement sur le site de la FFN.

Le CTR, Philippe Barrière, suggère des visites aux clubs déjà détenteurs d'un Label afin de s'assurer du respect de la nouvelle Charte de Labellisation.

5) Bourses et aides diverses

Suite à la réunion du Bureau du 22/01/2015, il a été proposé d'attribuer une aide financière pour l'accompagnement de nageurs.
Un débat s'installe entre Laurette Berton, Bertrand Sebire et Philippe Barrière sur les réels critères de distribution ainsi que sur la forme de cette aide attribuée.

Il a été décidé de l'attribution d'une enveloppe globale de 5000 € pour l'accompagnement des nageurs du Groupement Régional de Détection (GRD) et des nageurs de série N1.

Les 3 nageurs évoluant en Pôle Espoir se voient attribuer une enveloppe de 4500 € ; cette aide sera supprimée dès la mise en place du Pôle d'Entraînement Régional (PER), excepté pour les nageurs inscrits sur liste ministérielle de la Jeunesse et des Sports.

Philippe Barrière précise les difficultés de suivi scolaires des joueuses de Water-polo en raison de leur calendrier sportif de Pro A.
Le Président propose de consacrer une enveloppe de 1000 € pour l'accompagnement scolaire des ces joueuses ; les membres sont unanimes à cette proposition.

6) Structure Régionale d'Entraînement (PER)

Le montage financier de la structure doit être établi par le CTR, en relation avec le club support (SPN) et son entraîneur.
Un power-point sera présenté lors de l'Assemblée Générale.

7) Relations avec le CREPS Poitou-Charentes

Le CTR informe qu'un « partenariat CREPS – Comité régional » devrait se concrétiser pour la prochaine rentrée, portant sur la tarification des stages sportifs (hébergement, restauration, activités sportives).

L'ERFAN prévoit des formations BPJEPS AAN long et court en collaboration avec le CREPS pour la rentrée prochaine.

8) Achat de matériel

Le Président et la Trésorière ont rencontré le Conseiller Financier de notre banque (Crédit Mutuel de Poitiers) dans le cadre de l'achat de matériel de chronométrage, comme proposé par le Comité Directeur, et estimé à 18 000 €.
Les membres du Comité Directeur autorisent le Président, Jimmy Persigant, à contracter un emprunt bancaire auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 18 000 € dans le cadre de l'achat de matériel de chronométrage. Le Président est missionné pour entreprendre les achats et règlements relatifs. Il tiendra informé le Comité Directeur de leur avancement et de leur réalisation.

9) Assemblée Générale de la FFN

L'Assemblée Générale de la FFN se tiendra les 17 et 18 avril 2015 à Vannes. Les 3 délégués représentant le Comité Régional seront Jimmy Persigant, Laurette Berton et Caty Prat.

10) Réunions des commissions régionales

Le Secrétaire Général rappelle les convocations des réunions de Commissions Régionales doivent être rédigées et envoyées par le secrétariat. Aussi, il est important d'établir une feuille d'émargement et un compte rendu de réunion qui doivent être retournés au secrétariat dans les plus brefs délais.
Ces éléments sont essentiels en cas de contrôle fiscal portant sur les Dons aux Associations des bénévoles.

11) Questions diverses

Le Secrétaire Général demande la révision du montant imposant la double signature des chèques (Président et Trésorière) ; les membres du Comité Directeur autorisent une simple signature (du Président ou de la Trésorière) pour tout règlement ne dépassant pas 5 000 €.
Cependant, il est rappelé que le règlement de la part fédérale des licences n'est pas concerné par cette obligation ; la Trésorière est habilité a procédé au règlement seule.

Lors du Comité Directeur du 27/11/2014, il avait été décidé, suite à divers incidents et rapports de juge-arbitres, que David Vergnault soit entendu par la Commission Régionale de Discipline.
Le Président devant le rencontrer, aucune saisine n'a été effectuée à ce jour.
Le délai étant dépassé, les membres du Comité Directeur proposent de suspendre cette décision jusqu'au prochain rapport d'un Juge-arbitre portant sur des faits similaires.

Le Secrétaire Général demande à Vanessa Maroleau, si l'état des amendes pour non présentation d'officiels, pour la première période (octobre à décembre 2014), est arrêté.
Elle confirme et donne l'état de chaque club.

En raison des Championnats de France à Limoges, du 01 au 05 avril 2015, le Comité Directeur initialement arrêté au jeudi 02 avril est reporté au jeudi 23 avril 2015, même horaire et même lieu.

Dans le cadre du CNDS 2015, le Président souhaite réunir les Présidents de Commissions avant le 28 février. Le dossier papier devant être déposé pour le 12 mars dernier délai.
Les prérogatives du CNDS 2015 étant axées sur le sport féminin, le sport santé, l'emploi et la formation.

A 12h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.
Les membres du Comité Directeur sont invités à déjeuner avant l'Assemblée Générale annuelle.

Jimmy PERSIGANT- Président

Karl BOUCQUAERT – Secrétaire Général

2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : http://poitoucharentes.ffnatation.fr
Email : poitou-charente-natation@orange.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers

Annexe 2 : facture du 15/12/2016

MEGATEK

Date	N° Document
13-12-2016	1612214

Code Client	IDEN. CEE Client	Compte Client
FFN POITOU CHARENTE		41103011

Facture

Fédération Française de Natation
REÇU
20 DEC. 2016
Comité Poitou-Charentes

COMITE POITOU CHARENTES NATATION
Maison des Sports
Bat. C3
6 Allée Jean Monnet
86000 POITIERS

248490

IDEN CEE : FR 73403836208
Commercial : 0
Référence : Monsieur PERSIGANT
Observations : BL 161207a

Adresse de livraison

Piscine Municipale Maylin
Rue Léonce Mailho
17000 LA ROCHELLE

Description	Qté	Prix Unitaire	Montant	Tva
oire OIT5	16,00	78,00	1 248,00	20,00
Frais d'emballage et de port	1,00	37,00	37,00	20,00

Le non paiement peut entraîner des indemnités de retard de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal.

Escompte
Port

Base Tva	Taux	TVA
1 285,00	20,00	257,00

Total HT	1 285,00
Montant Tva	257,00
Total TTC	1 542,00
Acompte	
NET A PAYER	**1 542,00 EUR**

A titre indicatif, le total TTC représente 10 114,86 Francs
Taux de conversion : 6,55957

Règlement
Chèque bancaire
20-12-2016 1 542,00

Banque
IBAN : CCBPFRPPMTG
FR76-1020-7000-2104-0210-3381-985

BICS Villeneuve Le Roi
10207 00021 04021033819 85

Rue Jean-Pierre Timbaud - 94290 VILLENEUVE-LE-ROI - Tél. : 01.45.97.16.00 - Télécopieur : 01.49.61.54.37
E-MAIL : megatek@megatek.fr - INTERNET : www.megatek.fr
S.A.R.L. MEGATEK au capital de 50 000 Euros - 403 836 208 R.C.S. CRÉTEIL - APE 3313 Z - T.V.A. FR 73 403 836 208

Page 1/1

Annexe 3 : facture du 29/12/2015

MEGATEK

Date	N° Document
29-12-2015	1512240

Code Client	IDEN. CEE Client	Compte Client
FFN POITOU CHARENTE		41103011

Facture

COMITE POITOU CHARENTE NATATION
Maison des Sports
Bat. C3
6 allée Jean Monnet
86000 POITIERS

IDEN CEE : FR 73403836208
Commercial : 0
Référence : Cde Monsieur PERSIGANT
Observations : BL 151216a

Adresse de livraison

PISCINE MUNICIPALE L. MAYLIN
Rue Léonce Mailho

17000 LA ROCHELLE

Description	Qté	Prix Unitaire	Montant	Tva
face ARES 21 (prix fin de série), n° série V71132	1,00	2 950,00	2 950,00	20,00
Départ sonore Start Time V, n° série PF008725 (micro, série PF008417)	1,00	2 153,00	2 153,00	20,00
Lot de 4 haut-parleurs mobiles + câbles	1,00	1 702,00	1 702,00	20,00
Valise harnais 8 couloirs pour ARES21	1,00	4 502,00	4 502,00	20,00
Module harnais universel, n° série PF006140	1,00	376,00	376,00	20,00
Câble 4 haut-parleurs (ancien modèle) pour HP	1,00	672,00	672,00	20,00
Frais d'emballage et de port	1,00	120,00	120,00	20,00

Le non paiement peut entraîner des indemnités de retard de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal.

Escompte
Port

Base Tva	Taux	TVA
12 475,00	20,00	2 495,00

Total HT	**12 475,00**
Montant Tva	2 495,00
Total TTC	**14 970,00**
Acompte	
NET A PAYER	**14 970,00 EUR**
A titre indicatif, le total TTC représente	98 196,76 Francs
Taux de conversion :	6,55957

Règlement
Chèque bancaire
05-01-2016 14 970,00

chq CM 8291613

Banque
IBAN : CCBPFRPPMTG
FR76-1020-7000-2104-0210-3381-985

BICS Villeneuve Le Roi
10207 00021 04021033819 85

Rue Jean-Pierre Timbaud - 94290 VILLENEUVE-LE-ROI - Tél. : 01.45.97.16.00 - Télécopieur : 01.49.61.54.37
E-MAIL : megatek@megatek.fr - INTERNET : www.megatek.fr
S.A.R.L. MEGATEK au capital de 50 000 Euros - 403 836 208 R.C.S. CRÉTEIL - APE 3313 Z - T.V.A. FR 73 403 836 208

Page 1/1

Annexe 4 : facture du 13/09/2016

F ADM03a C

STRAMATEL
AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

Fédération Française de Natation
REÇU
12 SEP. 2016
Comité Poitou-Charentes

FACTURE N° 2016001469

Date : 13/09/2016

VOTRE COMMANDE N° :	Devis du 08/09/2016
NOTRE REFERENCE N°	2016091214
BON DE LIVRAISON N° :	2016091301
REF. CLIENT :	F861002

COMITE POITOU-CHARENTE NATATION
Maison des Sports
Bâtiment C3 6 allée Jean Monnet

86000 POITIERS
FRANCE
N° TVA :

~~606 200~~
218 400

QTE	MODELE	DESCRIPTION	N° SERIE	P.U. €	Px TOTAL €
1,00	PF15PC9x8x8	Afficheur électronique natation	16091400401	4 600,00	4 600,00
1,00	LIEMB352MS	Emballage carton renforcé		40,00	40,00

chq 8545901
du 13/09/16

ADRESSE DE LIVRAISON
COMITE POITOU-CHARENTE NATATION

Maison des Sports
Bâtiment C3 6 allée Jean Monnet

86000 POITIERS
FRANCE

MONTANT HT	4 640,00
FRAIS DE PORT	40,00
BASE TVA	4 680,00
MONTANT TVA 20%	936,00
ACOMPTE(S) TTC	0,00
NET A PAYER €	5 616,00

DATE DE DEPART USINE	MODE DE REGLEMENT	ECHEANCE	MONTANT €
13/09/2016	Chèque à Réception	23/09/2016	5 616,00

RIB	CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB	DOMICILIATION
	14706	00064	20332225000	91	CRCA ENTREPRISES NANTES NORD

N° IBAN : FR76 1470 6000 6420 3322 2500 091 CODE SWIFT : AGRI FR PP 847

Aucun escompte sans accord préalable.

Pour tout retard de paiement par mois complet, une pénalité égale à 1.5 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (loi n° 92 1442 du 31/12/1992) et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera appliquée (article L. 441-6).
Réserve de propriété : les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de cette facture.
En cas de contestation, seul le Tribunal de Commerce de Nantes reste compétent.

SAISI LE
26 SEP. 2016

1/1

ZI de Bel Air - 44850 LE CELLIER - FRANCE - Tél. +33 (0)2 40 25 46 90 - Fax +33 (0)2 40 25 30 63 - stramatel@stramatel.com
S.A.S. au capital de 350 000 € - SIRET 340 214 444 000 10 - APE : 2661B - Identification TVA : FR 32 340214444 - Banques : Crédit Agricole - Crédit Lyonnais
www.stramatel.com

Annexe 5 : Echéancier prêt

CCM POITIERS GRAND LARGE
60 B AVENUE DU 11 NOVEMBRE
PARC COMMERCIAL DU GRAND LARGE
86000 POITIERS

Tableau d'amortissement prévisionnel

Concerne : COMITE POITOU CHARENTES DE NATATION
Référence : 1300000000425060 / 10278 36407 000114587 02
Edité le : 24/03/2015

PRET PRIVILEGE ENTREPRISE
Montant nominal : 18 000,00 EUR
Taux fixe : 1,10000 % l'an.
Durée d'amortissement : 60 mois
Objet : Matériel lié à la gestion des manifestations et suivi sportif

	Date échéance	Somme totale restant dûe	Montant intérêts	Montant assurance groupe prélevée par le prêteur *	Capital amorti	Echéance (assurance groupe prélevée par le prêteur incluse)
1	05/05/2015	18 000,00	16,50	0,00	291,96	308,46
2	05/06/2015	17 708,04	16,23	0,00	292,23	308,46
3	05/07/2015	17 415,81	15,96	0,00	292,50	308,46
4	05/08/2015	17 123,31	15,70	0,00	292,76	308,46
5	05/09/2015	16 830,55	15,43	0,00	293,03	308,46
6	05/10/2015	16 537,52	15,16	0,00	293,30	308,46
7	05/11/2015	16 244,22	14,89	0,00	293,57	308,46
8	05/12/2015	15 950,65	14,62	0,00	293,84	308,46
Total 2015			124,49	0,00	2 343,19	2 467,68
9	05/01/2016	15 656,81	14,35	0,00	294,11	308,46
10	05/02/2016	15 362,70	14,08	0,00	294,38	308,46
11	05/03/2016	15 068,32	13,81	0,00	294,65	308,46
12	05/04/2016	14 773,67	13,54	0,00	294,92	308,46
13	05/05/2016	14 478,75	13,27	0,00	295,19	308,46
14	05/06/2016	14 183,56	13,00	0,00	295,46	308,46
15	05/07/2016	13 888,10	12,73	0,00	295,73	308,46
16	05/08/2016	13 592,37	12,46	0,00	296,00	308,46
17	05/09/2016	13 296,37	12,19	0,00	296,27	308,46
18	05/10/2016	13 000,10	11,92	0,00	296,54	308,46
19	05/11/2016	12 703,56	11,64	0,00	296,82	308,46
20	05/12/2016	12 406,74	11,37	0,00	297,09	308,46
Total 2016			154,36	0,00	3 547,16	3 701,52
21	05/01/2017	12 109,65	11,10	0,00	297,36	308,46
22	05/02/2017	11 812,29	10,83	0,00	297,63	308,46
23	05/03/2017	11 514,66	10,56	0,00	297,90	308,46
24	05/04/2017	11 216,76	10,28	0,00	298,18	308,46
25	05/05/2017	10 918,58	10,01	0,00	298,45	308,46

N° Dossier : 1300000000425060 Page 1
REFI K2 0101030001 UI 1310 0000 8445 067 84
Exemplaire Emprunteur

JP
JG

	Date échéance	Somme totale restant dûe	Montant intérêts	Montant assurance groupe prélevée par le prêteur *	Capital amorti	Echéance (assurance groupe prélevée par le prêteur incluse)
26	05/06/2017	10 620,13	9,74	0,00	298,72	308,46
27	05/07/2017	10 321,41	9,46	0,00	299,00	308,46
28	05/08/2017	10 022,41	9,19	0,00	299,27	308,46
29	05/09/2017	9 723,14	8,91	0,00	299,55	308,46
30	05/10/2017	9 423,59	8,64	0,00	299,82	308,46
31	05/11/2017	9 123,77	8,36	0,00	300,10	308,46
32	05/12/2017	8 823,67	8,09	0,00	300,37	308,46
Total 2017			115,17	0,00	3 586,35	3 701,52
33	05/01/2018	8 523,30	7,81	0,00	300,65	308,46
34	05/02/2018	8 222,65	7,54	0,00	300,92	308,46
35	05/03/2018	7 921,73	7,26	0,00	301,20	308,46
36	05/04/2018	7 620,53	6,99	0,00	301,47	308,46
37	05/05/2018	7 319,06	6,71	0,00	301,75	308,46
38	05/06/2018	7 017,31	6,43	0,00	302,03	308,46
39	05/07/2018	6 715,28	6,16	0,00	302,30	308,46
40	05/08/2018	6 412,98	5,88	0,00	302,58	308,46
41	05/09/2018	6 110,40	5,60	0,00	302,86	308,46
42	05/10/2018	5 807,54	5,32	0,00	303,14	308,46
43	05/11/2018	5 504,40	5,05	0,00	303,41	308,46
44	05/12/2018	5 200,99	4,77	0,00	303,69	308,46
Total 2018			75,52	0,00	3 626,00	3 701,52
45	05/01/2019	4 897,30	4,49	0,00	303,97	308,46
46	05/02/2019	4 593,33	4,21	0,00	304,25	308,46
47	05/03/2019	4 289,08	3,93	0,00	304,53	308,46
48	05/04/2019	3 984,55	3,65	0,00	304,81	308,46
49	05/05/2019	3 679,74	3,37	0,00	305,09	308,46
50	05/06/2019	3 374,65	3,09	0,00	305,37	308,46
51	05/07/2019	3 069,28	2,81	0,00	305,65	308,46
52	05/08/2019	2 763,63	2,53	0,00	305,93	308,46
53	05/09/2019	2 457,70	2,25	0,00	306,21	308,46
54	05/10/2019	2 151,49	1,97	0,00	306,49	308,46
55	05/11/2019	1 845,00	1,69	0,00	306,77	308,46
56	05/12/2019	1 538,23	1,41	0,00	307,05	308,46
Total 2019			35,40	0,00	3 666,12	3 701,52
57	05/01/2020	1 231,18	1,13	0,00	307,33	308,46
58	05/02/2020	923,85	0,85	0,00	307,61	308,46
59	05/03/2020	616,24	0,56	0,00	307,90	308,46
60	05/04/2020	308,34	0,28	0,00	308,34	308,62
Total 2020			2,82	0,00	1 231,18	1 234,00
Total général			507,76		18 000,00	18 507,76

*Dans le cas où l'assurance groupe n'est pas prélevée par le prêteur, l'échéancier de prélèvement des cotisations sera communiqué par l'assureur.

N° Dossier : 1300000000425060 Page 2

REFI K2 0101030001 UI 1310 0000 8445 067 84

Exemplaire Emprunteur

JP
JC

La convention AERAS est destinée à faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes présentant un risque de santé aggravé.
Si vous souhaitez plus d'information vous pouvez en parler à votre chargé de clientèle ou téléphoner au n° 0810.810.820.

N° Dossier : 1300000000425060 Page 3
REFI K2 0101030001 UI 1310 0000 8445 067 84
Exemplaire Emprunteur

JP
JG

Annexe 6 : traité de fusion (extraits)

COMITÉ D'AQUITAINE DE NATATION

COMITÉ DU LIMOUSIN DE NATATION

COMITÉ POITOU CHARENTES DE NATATION

PROJET DE TRAITÉ DE FUSION ABSORPTION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'association Comité Régional d'Aquitaine de Natation, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est Maison Régionale des Sports, 2 avenue de l'Université, 33 400 TALENCE, dûment représentée par Madame Hélène TACHET DES COMBES, en sa qualité de Présidente,

(Ci-après le « **COMITE AQUITAINE** »)

D'UNE PART,

L'association Fédération Française de Natation Comité du Limousin de Natation, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est à GAIA, 142 avenue Emile Labussière, 87 100 LIMOGES dûment représentée par Monsieur Armand DUTHEIL, en sa qualité de Président,

(Ci-après le « **COMITE LIMOUSIN** »)

D'AUTRE PART,

ET :

L'association Comité Poitou-Charentes de Natation, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est Maison des Sports, 6 allée Jean Monnet, Bat C3, 86 000 POITIERS, dûment représentée par Monsieur Jimmy PERSIGANT, en sa qualité de Président,

(Ci-après le « **COMITE POITOU-CHARENTES** »)

ENFIN,

ci-après désignés ensemble les « **Parties** ».

PRÉAMBULE :

(A) Les parties sont des associations régies par la Loi du 1er juillet 1901 qui ont pour mission d'organiser, promouvoir et développer la pratique de la natation dans les ex Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Conformément à l'article 15-2 du décret du 7 juillet 2015, figurent en **Annexes A1, A2 et A3**:

- le nom, l'objet, le siège social, une copie des statuts en vigueur de chaque partie ;
- un extrait de la publication au Journal officiel de la République française de la déclaration de chaque partie à la préfecture ;

(B) Le ressort territorial des parties résulte des dispositions de l'article R. 131-3 du Code du sport et de l'annexe I-5 portant statuts-types des fédérations qui prévoit que le « *ressort territorial* [des Comités Régionaux] *ne peut être autre que celui des services déconcentrés du ministère chargé des sports que sous réserve de justifications et en l'absence d'opposition motivée du ministre chargé des sports.* »

A la suite de l'adoption de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et une diminution du nombre de régions de 22 à 13, le Ministère des sports a exigé que les organes déconcentrés respectent le nouveau découpage territorial et procèdent aux opérations de rapprochement nécessaires.

2. EFFETS ET DATES D'EFFET DE LA FUSION

2.1 Transmission du patrimoine du COMITE AQUITAINE ET DU COMITE POITOU-CHARENTES

La Fusion entraînera la transmission universelle du patrimoine du COMITÉ AQUITAINE et du COMITÉ POITOU-CHARENTES (incluant tous les droits, biens et obligations) au COMITÉ LIMOUSIN, dans l'état où celui-ci se trouvera à la **Date de Réalisation de la Fusion** (tel que ce terme est **défini à l'article** 7).

Ainsi, à compter de cette date, le COMITÉ LIMOUSIN sera débiteur de tous les créanciers du COMITÉ AQUITAINE et du COMITÉ POITOU-CHARENTES en leur lieux et place et sera subrogé dans tous leurs droits et obligations. De même, le COMITÉ LIMOUSIN prendra en charge ou bénéficiera de tous les engagements pris ou donnés par le COMITÉ AQUITAINE et le COMITÉ POITOU-CHARENTES antérieurement à la Date de Réalisation de la Fusion.

S'agissant des droits de propriété intellectuelle détenus par le COMITÉ AQUITAINE et le COMITÉ POITOU-CHARENTES, les Parties sont convenues que ces droits seront, par l'effet des présentes, irrévocablement transférés au COMITÉ LIMOUSIN, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, pour la durée légale de protection des droits et pour le monde entier.

2.2 Dissolution sans liquidation du COMITÉ AQUITAINE et du COMITÉ POITOU-CHARENTES

En conséquence de la dévolution de l'intégralité du patrimoine du COMITÉ AQUITAINE et du COMITÉ POITOU-CHARENTES au COMITÉ LIMOUSIN, les premiers se trouveront dissous de plein droit à la Date de Réalisation de la Fusion.

Le passif du COMITÉ AQUITAINE et du COMITÉ POITOU-CHARENTES devant être entièrement pris en charge par le COMITÉ LIMOUSIN, la dissolution du COMITÉ AQUITAINE et du COMITÉ POITOU-CHARENTES ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

(...)

2.3 Dates d'effet de la Fusion et propriété

La transmission du patrimoine du COMITÉ AQUITAINE et du COMITÉ POITOU-CHARENTES sera considérée comme accomplie :

- du point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1er janvier 2017, de sorte que l'ensemble des écritures constatées dans la comptabilité du COMITÉ AQUITAINE et du COMITÉ POITOU-CHARENTES à compter de cette date sera repris dans la comptabilité du COMITÉ LIMOUSIN ;

- du point de vue juridique, à la Date de Réalisation de la Fusion (définie à l'article 7), de sorte que le COMITÉ LIMOUSIN aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés par le COMITÉ AQUITAINE et le COMITÉ POITOU-CHARENTES, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de ceux-ci, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion.

En conséquence, toutes les opérations actives et passives, dont l'exploitation du COMITÉ AQUITAINE et du COMITÉ POITOU-CHARENTES et les biens et droits apportés auront pu faire l'objet, entre le 16 septembre 2016 et la Date de Réalisation de la Fusion, seront réputées avoir été accomplies par ceux-ci pour le compte et aux profits et risques du COMITÉ LIMOUSIN.

2.4 Caractéristiques du COMITÉ LIMOUSIN à compter de la Date de Réalisation de la Fusion

Conformément à l'article 15-2 du décret du 16 août 1901 (modifié par le décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015), les principales modifications apportées au COMITÉ LIMOUSIN (notamment à son titre, son objet, son siège social et ses statuts), applicables à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, figurent en **Annexes 2.4**.

Les parties sont convenues que les statuts du COMITÉ LIMOUSIN, ainsi devenu **LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE NATATION**, figurant en **Annexe 2.4** entreront en vigueur à compter de la Date de Réalisation de la Fusion.

(...)

3. ÉVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE

3.1 Mode d'évaluation du patrimoine à transmettre

Il a été procédé aux estimations des éléments d'actif et de passif des parties sur la base de la valeur nette comptable desdits éléments, telle qu'elle figure dans la situation comptable établie au 15 septembre 2016 pour le COMITE AQUITAINE, au 31 août 2016 pour les COMITE LIMOUSIN ET POITOU-CHARENTES.

La situation comptable intermédiaire mentionnée au précédent alinéa et les comptes annuels approuvés des trois exercices précédents ainsi que les rapports annuels d'activités des parties figurent en **Annexe 3.1**.

3.2 Désignation et évaluation des actifs et des passifs à transmettre

Le COMITÉ AQUITAINE et le COMITÉ POITOU-CHARENTES font apport au COMITÉ LIMOUSIN, sous les garanties de fait et de droit ordinaires en pareille matière de tous leurs éléments actifs et passifs, valeurs, droits et obligations, tels qu'ils existent à la date du 31 août 2016, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis cette date jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion.

La désignation et l'évaluation de l'actif et du passif ainsi que des engagements souscrits, dont la transmission au COMITÉ LIMOUSIN est prévue, et les méthodes d'évaluation retenues, figurent en **Annexe 3.2**.

Il est précisé que l'énumération figurant en Annexe n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine actif et passif du COMITÉ AQUITAINE et du COMITÉ POITOU-CHARENTES devant être dévolu en intégralité au COMITÉ LIMOUSIN dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la Fusion.

4. DÉCLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

4.1 Concernant l'actif et le passif à transmettre

Le COMITÉ AQUITAINE et le COMITÉ POITOU-CHARENTES déclarent qu'ils n'ont effectué aucune opération sortant de la gestion courante de leurs affaires entre la date de la situation comptable mentionnée ci-dessus et la date des présentes, à l'exception de ce qui figure en **Annexe 4.1**.

En tout état de cause, l'intégralité des patrimoines actif et passif du **COMITÉ AQUITAINE et du COMITÉ POITOU-CHARENTES** sera dévolue au COMITÉ LIMOUSIN dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion, nonobstant toute omission d'un ou plusieurs éléments dans ladite Annexe.

(...)

5.3 En ce qui concerne le COMITÉ POITOU-CHARENTES

Le COMITÉ POITOU-CHARENTES s'engage à accomplir et à exécuter les missions suivantes :

- Au cas où la transmission de certains contrats et de certains biens serait subordonnée à l'accord d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, il sollicitera en temps utile les accords nécessaires et en justifiera auprès du COMITÉ LIMOUSIN.

  En particulier, le COMITÉ POITOU-CHARENTES s'engage à :

  - informer les cocontractants visés en **Annexe 5.2** du transfert de leurs contrats au COMITÉ LIMOUSIN ;

  - faire ses meilleurs efforts pour obtenir les autorisations nécessaires pour transférer au COMITÉ LIMOUSIN, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, les contrats visés en **Annexe 5.2**.

- Il s'oblige à fournir au COMITÉ LIMOUSIN tous renseignements dont il pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer, vis-à-vis de quiconque, la transmission effective de tous les biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du Traité.

Annexe 7 : facture

COMITE DEPARTEMENTAAL NATATION 17

FACTURE

COMITE DEPART.NATATION17
1 RUE EDOUARD BRANLY
17000 LA ROCHELLE
06 62 51 12 08
@ patrick.simon529@dbmail.com
IBAN FR76 1090 7005 2256 1216 3039 514

DATE 04-févr-22
N°FACTURE 23-02-26 FFN

Règlement à l'ordre du
CD17 Natation

Désignation: Meeting de l'Océan
Date : 25 et 26 février 2023
Lieu : La Rochelle

NATURE DES FRAIS	Montants	Réservé à la comptabilité
Location véhicule transport matériels:		
Location E.Leclerc	114,20 €	
Chronométrage:		
100€ par réunions	400,00 €	
Bureautique: forfais		
fiches de course FFN, Tonner, ramette papier	50,00 €	
TOTAL DES FRAIS	564,20 €	

NOTA :
Tous les justificatifs originaux, billets, tickets, notes doivent être joints

A Rochefort
le 28-févr.-23
Signature

Visa Président	Visa Trésorier
	référence paiement Pa ye Pr 23/3/23
reçu le: 28-févr.-23	traité le:

Annexe 4 : réunion comité directeur du CD17 du 8 mars 2023
https://charentemaritime.ffnatation.fr/rsc/1694/fichiers/dossiers/646.pdf

Réunion du Comité Directeur du CD17
Mercredi 8 Mars 2023 à 19h30 à Rochefort

Présents : Christine Dantec, Nadia Gardelle , Béatrice Jacaud , Vanessa Maroleau, Olivier Millet, Cindy Perrin, Jimmy Persigant, Patrick Simon.

Invité :Marfil Alain,

Absent : Alexandre Léon

Mr Marfil a exprimé ses excuses en vers le CD17 M Persigant et M Simon et les dirigeantsCNS. Il fait part de son souhait d'intégrer le CD17 avec Mr Louineau Yannick. Les membres du comité directeur du CD17 sont d'accord et ces deux personnes sont cooptées au sein du Comité Directeur. L'intégration officielle se fera lors de la prochaine assemblée générale.

Le compte rendu de l'assemblée Générale du CD17 a été relu et validé. Il sera mis en ligne sur le site du CD17 Natation.

- **Informations diverses** :
  - Le Championnats de France des Maîtres se déroulera au Puy en Velay en Avril.
  - Le Meeting des Masters à Rochefort pourrait être annulé.
  - Le Championnat de France Open été se déroulera à Poitiers du 18 au 23 juillet.
  - Waterpolo : la 2ème partie du Championnat de France commence.
  - Eau Libre : Pas d'information à ce jour.
  - Une réunion avec les entraîneurs va être organisée

- **Natation Course** :
  Le programme du Meeting de l'Atlantique a été modifié par la Commission Sportive du département.

- **Waterpolo** : La Rochelle est en N2 poule haute, St Jean d'Angely est en N1 en Poule basse pour la phase finale. Ces deux clubs ont également une équipe en N3.

- **Natation Artistique** : Le CNS va présenter un ballet. 8 nageuses sont en synchronat et 1 nageuse en Synchronat Argent.
  Un CAF de Natation Artistique va ouvrir à Bordeaux.
- **Natation Estivale**

- Une réunion avec les Clubs Estivaux va être organisé pour l'organisation d'activité Fédérale le 29 mars ou le 4 avril.

- **Commission Officiels** : 2 formations Juge vont être organisées
  - La Rochelle le 25 mars (matin)
  - Saintes le 26 mai à 20H00

  Pour les officiels A la révision est possible par le CD17.
  La liste des officiels B sera envoyées aux clubs pour faire la nouvelle formation.

- **Point Financier** :
  - 2 actions ont été faites pour des formations coachs pour lesquelles le CD17 a réglé les frais de formations, les repas et le transport.
  - Le CD17 va organiser une réunion contre l'Homophobie ouverte aux entraineurs, aux dirigeants et aux parents.
  - Une demande de subvention au Conseil Départemental a été faite pour l'achat de matériel de chronométrage. Il est envisagé d'effectuer un emprunt pour financer la différence.
  - Une autre demande de subvention de fonctionnement a été faite.
  - Une dépense est envisagée : déplacement du collectif à Châteauroux les 17 et 18 juin. Un point sur les sélectionnés pour le Collectif sera fait après la compétition de Royan.

- Convention : Un Cahier des Charges pour la Co-organisation des compétitions est mis en place :
  - Lecture de la convention / Rajouts d'informations
  - Convention adoptée à partir de ce jour.

- Convention : Mise en place d'une convention de mise à disposition du Chronométrage automatique (dispositif de jugement) pour les clubs du département :
  - 100 € par réunion +
  - 50€ forfaitaire par la gestion Extra Pocket de la compétition par le CD17.

- Convention : Mise à disposition du Chronométrage automatique (dispositif de jugement) pour les clubs des départements extérieurs :
  - 150 € par réunion
  - 50€ forfaitaire par la gestion Extra Pocket de la compétition par le CD17.

Fin de la réunion à 22H00